

Séance du 30 janvier 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trente janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Catherine MATHIEU, Catherine MOREL, Séverine CELLE

SECRETARE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Vente de carburant à l'AFPE (Association Ferme Pédagogique et Equestre)

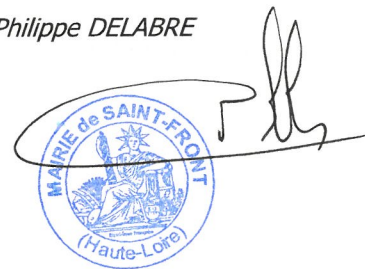
Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'Association Ferme Pédagogique et Equestre ne possédant pas de cuve à carburant, fait le plein de ses véhicules dans les cuves de la commune. Aussi, il convient de refacturer à cette association, le montant du carburant utilisé. Pour cela, un tableau des consommations de carburant est tenu par les agents techniques de la commune qui servira de justificatif. Cette facturation interviendra une fois par an au prix du carburant figurant sur la dernière facture reçue par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour refacturer le carburant consommé par l'Association Ferme Pédagogique et Equestre aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie
le 30 janvier 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260130-26_01_003-DE
Reçu le 03/02/2026